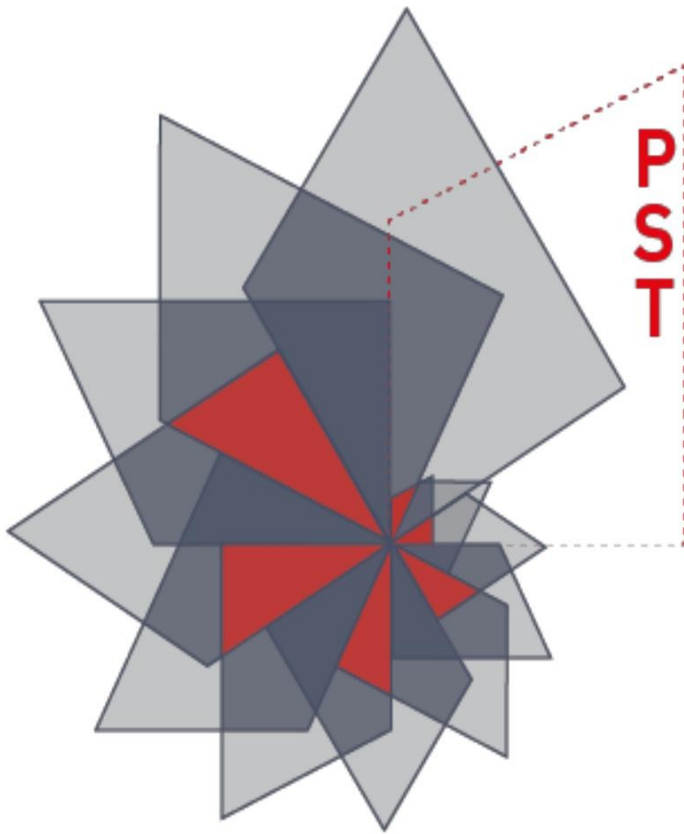


Commune de Bernissart



PROGRAMME **S**TRATÉGIQUE **T**RANSVERSAL

« Une démarche de gouvernance locale concrétisée au travers d'un document

stratégique établi par la commune et qui l'aide à mieux programmer ses actions et sa politique en s'appuyant sur une culture de la planification et de l'évaluation. »

19

Table des matières

Le mot du Collège	p 3
Introduction	p 5
Le PST	p 6
Le volet externe	p 8
1. Social	p 9
2. Tourisme et culture	p 10
3. Enseignement	p 11
4. Petite enfance-Enfance-Jeunesse	p 12
5. Economie-Développement-Emploi	p 13
6. Sécurité	p 14
7. Environnement-Energie-Propreté	p 15
8. Aménagement du territoire-Urbanisme-Patrimoine-Logement	p 16
9. Mobilité	p 17
10. Sports-Associations	p 17
11. Accueil et services à la population	p 18
12. Communication	p 19
Le volet interne	p 20
13. Ressources humaines	p 21
Conclusion	p 22

Le mot du Collège communal

Chères Bernissartoises, chers Bernissartois,
Chères Conseillères communales, chers Conseillers communaux,

Le 28 janvier 2019, le Conseil communal a approuvé la déclaration de politique communale qui présente les projets de la majorité pour la Commune de Bernissart pendant la durée de la nouvelle législature.

La Région wallonne a sollicité les villes et communes afin de fédérer de manière cohérente leurs différents projets retranscrits dans un document unique, le Programme Stratégique Transversal ou PST. Celui-ci doit intégrer les autres plans comme le plan de cohésion sociale approuvé en mai 2019, le plan stratégique de l'agence de développement local ou encore le futur programme communal de développement rural (qui sera approuvé fin 2019).

Le but du PST est triple :

- Inscrire les Communes dans une culture de la planification, de l'évaluation » et ce dans une approche transversale;
- Se fixer des objectifs stratégiques et opérationnels et les traduire en actions ;
- Fédérer des partenariats.

Contrairement à certaines communes pilote lors de la dernière législature, Bernissart a établi son premier PST. Ce fut un exercice introspectif et prospectif enrichissant car il permet :

- De mieux connaître le fonctionnement interne de la Commune via un diagnostic réalisé par les services communaux ;
- De renforcer les liens entre les membres du personnel (mise en place d'un groupe de travail nécessaire à la rédaction du PST) mais aussi entre le personnel communal et les élus/élus. En effet, ce travail a nécessité (et nécessitera) des échanges entre le politique et l'Administration ;
- De favoriser une meilleure interconnaissance des différents partenaires et notamment le CPAS (qui devra élaborer son propre PST) afin de consolider les collaborations ;
- D'améliorer la communication et la transparence auprès des citoyennes et citoyens.

Les treize thématiques développées dans ce programme tenteront d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitant(e)s des cinq villages, en tenant compte de nos moyens humains et financiers. L'accent sera également mis sur le bien-être du personnel. Le Collège se réjouit que toutes les actions de ce PST ambitieux reflètent sa vision globale sur le futur de la Commune.

Le PST n'est pas figé, il se veut être un outil évolutif qui s'adaptera à l'évaluation des actions.

Nous vous invitons donc à vous investir dans ce programme et à revenir vers nous pour toutes suggestions. Qu'il puisse être le point de départ d'un dialogue pour construire ensemble le Bernissart de demain.

Le Collège remercie les agent(e)s qui ont fourni un travail conséquent avec la directrice générale et le directeur financier. Bernissart possède désormais sa nouvelle feuille de route pour devenir une commune plus dynamique, plus sociale et plus verte .

Au plaisir d'en parler avec vous très bientôt,

Le Collège communal

Introduction

Soutenir les pouvoirs locaux dans leurs efforts de modernisation et de professionnalisation de la gestion publique est un objectif de la Wallonie. A compter de la législature 2018-2024, chaque commune wallonne adoptera un "Programme Stratégique Transversal » (PST). Fruit d'une collaboration entre mandataires politiques et administration, le PST fixe les objectifs de la commune pour la législature ainsi que la stratégie développée pour les atteindre.

Le PST : un outil de gouvernance au service de la modernisation de la gestion publique locale

Le PST, la suite logique de la réforme du statut des grades légaux de 2013.

La réforme du statut des grades légaux a été portée par :

- deux décrets du 18 avril 2013, lesquels modifiaient respectivement le Code de la démocratie locale et de la décentralisation du 22 avril 2004 et la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 ;
- les arrêtés d'exécution du Gouvernement wallon pris le 11 juillet 2013.

Cette réforme est entrée en vigueur le 1er septembre 2013.

Son objectif est la modernisation du fonctionnement des administrations locales :

- en adoptant un nouveau schéma organisationnel des administrations locales dans le but d'améliorer le fonctionnement de celles-ci ;
- en précisant le(s) rôle(s) de ce qu'il convient désormais d'appeler les directeurs généraux et directeurs financiers ;
- en consacrant de nouveaux outils de gestion.

La réforme de 2013 peut se résumer en trois points :

1° La concrétisation d'outils parmi lesquels : le contrat d'objectifs, le comité de direction (CODIR) et l'organigramme ;

2° La clarification des rôles des grades légaux (participation au CODIR, binôme « grades légaux/collège », rôle de chef du personnel du directeur général, avis en amont du directeur financier) ;

3° La réforme du statut des grades légaux (nouvelles conditions d'accès, certificat de management public, stage, évaluation, barèmes).

Aussi, dès 2013, le législateur wallon a entendu guider les pouvoirs locaux vers une programmation stratégique en imposant à l'autorité politique :

- la formalisation de ses objectifs stratégiques politiques ;
- la concertation avec son directeur général sur la manière de les opérationnaliser .

La réforme du statut des grades légaux et la généralisation de la programmation stratégique dans les pouvoirs locaux sont donc étroitement liées. Elles s'inscrivent toutes deux dans une logique de gouvernance et de modernisation de la gestion publique locale.

Le Programme Stratégique Transversal (PST)

Le PST doit traduire la vision que l'Autorité a pour le devenir de sa commune. La stratégie envisagée doit donc définir :

- Des objectifs stratégiques (O.S.) qui répondent à la question « Que voulons nous être demain ? »
- Des objectifs opérationnels (O.O.) qui répondent à la question « Que voulons nous faire pour atteindre nos objectifs stratégiques ? »

Pour ce faire, un ensemble d'actions prioritaires et planifiées seront concrétisées avec les moyens humains et financiers disponibles. La mise en place de ces actions suppose dès lors une réflexion préalable quant aux ressources de la commune.

De plus, et sur base d'indicateurs déterminés, les actions feront l'objet d'une évaluation. Celle-ci permettra de cibler les objectifs atteints ou non, d'ajuster des actions ou de les poursuivre.

Le PST comporte deux grands volets :

Un volet interne "administration générale" qui vise l'évolution de l'organisation interne et un volet externe "développement des politiques" qui vise les différents projets que la commune peut entreprendre dans tous ses domaines d'actions (intérêt communal).

Le PST n'est pas un plan supplémentaire c'est un programme qui intègre et fédère tous les autres plans existants tels que le P.C.S. (Plan de Cohésion Sociale), le P.C.D.R. (Programme Communal de Développement Rural), l'A.D.L. (Agence de Développement Local)...

Il est transversal c'est-à-dire qu'il décloisonne le travail de l'Administration et des partenaires. Il facilite ainsi la coordination des différents projets. Cette transversalité correspond à un nouveau mode de management indispensable à la gouvernance et à la modernisation de la gestion publique locale.

Le P.S.T. constitue finalement un outil permettant :

- Une professionnalisation de la gestion locale ;
- Un meilleur dialogue entre la commune et le C.P.A.S. (Centre Public d'Action Sociale) ;
- Une planification des ressources, la priorisation des actions et l'établissement d'un plan financier ;
- Une visualisation à moyen terme ;
- Une fédération des plans ;
- Un meilleur dialogue avec le citoyen ;
- Une implication des agents communaux visant à les fédérer autour de projets qui donnent sens à leurs actions ;
- Une vue transversale, décloisonnée des projets, des services.

Le PST de l'Administration communale de Bernissart présente 13 grandes thématiques regroupées dans les volets externe et interne.

En ce qui concerne le volet externe, nous y avons inclus les domaines social, touristique et culturel, scolaire et éducatif, économique, sécuritaire, environnemental, urbanistique, mobilité, sportif et associatif. L'accueil et les services à la population ainsi que l'aspect communicationnel y sont également développés.

Pendant cette législature, l'Administration communale envisage d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et du service rendu en accordant une attention particulière à ces domaines d'actions.

En ce qui concerne le volet interne, il contient l'organisation du service des ressources humaines. Notre volonté réside notamment dans l'amélioration des compétences du personnel, de la qualité de son bien-être.

Pour chaque thématique, nous avons défini des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels ainsi que les actions qui seront menées pour les atteindre.

Chaque projet développé dans chacune des 13 thématiques se décline donc en un certain nombre d'actions qui feront l'objet d'une évaluation. En effet, il est essentiel de pouvoir mesurer les résultats de nos actions par rapport aux objectifs fixés et ce en fonction d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs sont relatifs à une augmentation, diminution, stagnation d'un nombre, d'un pourcentage (de participants à différentes manifestations, de nouveaux produits touristiques proposés, de logements inoccupés, d'une consommation énergétique...). Quant à l'aspect qualitatif, il tient compte notamment du degré de satisfaction du citoyen qui améliore, diminue, maintient une qualité de vie ou d'un service rendu. Ces deux aspects qui sont étroitement liés sont donc très importants dans la poursuite des actions à mener.

Cette évaluation nécessitera également des échanges entre les représentants du pouvoir local, la Directrice générale, son personnel, les citoyens et s'intégrera ainsi dans cette approche transversale.

Nous présentons ci-après respectivement les volets externe et interne.

VOLET EXTERNE

1. SOCIAL

Une politique sociale volontariste, transparente et rigoureuse en synergie avec le CPAS sera menée afin de répondre au mieux aux droits fondamentaux de nos citoyens. Les actions que nous comptons développer pour atteindre notre objectif et être cohérent constitue principalement notre Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.).

Objectif stratégique 1 : Etre une Commune qui garantit la cohésion et l'intégration sociale

0.0.1.1. Contribuer à la construction d'une Commune solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous

Action 1 : Consolider les synergies entre le P.C.S., le C.P.A.S, les partenaires et renforcer les partenariats.

Action 2 : Créer des lieux d'échanges dans un esprit de solidarité.

Action 3 : Développer des projets multiculturels et intergénérationnels.

Action 4 : Maintenir les activités d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcer le sentiment d'appartenance.

Action 5 : S'intégrer dans des structures d'achats groupés (énergie...) et les proposer aux citoyens quand cela s'avérera pertinent.

0.0.1.2. Réduire la précarité et les inégalités en matière de santé et d'emploi

Action 1 : Favoriser l'insertion sociale en organisant des ateliers de valorisation personnelle « estime de soi ».

Action 2 : Proposer un accompagnement social et psychologique de proximité individuel et collectif.

Action 3 : Distribuer une life box.

Action 4 : Maintenir les facilités d'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs.

Action 5 : Elaborer les plans grand froid/canicule.

Action 6 : Organiser des ateliers de cuisine pour apprendre à s'alimenter sainement et à bas prix.

Action 7 : Maintenir les ateliers d'aide à la rédaction de CV, de lettres de motivation via les canaux numériques.

0.0.1.3. Favoriser la participation citoyenne et l'accès aux nouvelles technologies

Action 1 : Installer un Conseil consultatif des enfants, des aînés.

Action 2 : Maintenir les ateliers d'initiation à l'informatique.

Action 3 : Proposer une réunion d'information avant tout projet de grande envergure.

Action 4 : Organiser des rencontres citoyennes dans chaque village.

2. TOURISME ET CULTURE

Notre défi sera de rendre Bernissart encore plus attractive et accessible au plus grand nombre.

Objectif stratégique 2 : Etre une Commune qui poursuit le développement touristique et culturel afin d'accroître le nombre de visiteurs, de lecteurs

0.0.2.1. Accroître les flux touristiques

Action 1 : Poursuivre le développement scénographique du Musée de l'Iguanodon.

Action 2 : Créer de nouveaux produits touristiques.

Action 3 : Créer une aire réservée au camping car.

Action 4 : Développer la signalétique touristique.

Action 5 : Poursuivre le développement des événementiels en montant en gamme.

Action 6 : Promouvoir les attractions touristiques et les événementiels communaux.

Action 7 : Intensifier le réseau d'ambassadeurs bénévoles pour les touristes.

0.0.2.2. Développer l'offre culturelle de la bibliothèque et de la Maison rurale

Action 1 : Développer, valoriser et conserver les ressources du fonds local.

Action 2 : Sensibiliser le jeune public et les adolescents aux plaisirs de la lecture et du livre.

Action 3 : Développer une offre à destination des seniors et du public « empêché ».

Action 4 : Mettre en place et animer un comité de programmation culturelle pour la Maison rurale.

Action 5 : Développer une programmation culturelle riche et variée à la Maison rurale.

3. ENSEIGNEMENT

La commune de Bernissart soucieuse de l'avenir de sa jeunesse souhaite non seulement offrir un enseignement de qualité mais également permettre aux enfants de devenir un citoyen ouvert sur le monde.

Objectif stratégique 3 : Etre une Commune qui offre un enseignement de qualité pour tous les enfants

0.0.3.1. Augmenter le taux de réussite

Action 1 : Renforcer la qualité et la stabilité des équipes pédagogiques.

Action 2 : Renforcer la collaboration entre les enseignants et les animatrices des Ecoles des Devoirs et évaluer leur impact sur la réussite scolaire des enfants.

0.0.3.2. Sensibiliser les enfants (et enseignants) aux comportements durables

Action 1 : Cultiver un potager, manger sainement et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Action 2 : Utiliser un matériel respectueux de l'environnement et intensifier le tri sélectif.

0.0.3.3. Favoriser des échanges intergénérationnels et des apprentissages à l'extérieur des classes

Action 1 : Organiser avec les écoles un temps de témoignages et d'échanges des aînés avec les jeunes.

Action 2 : Informer des possibilités d' « écoles du dehors ».

Action 3 : Accroître les synergies avec la bibliothèque communale.

Action 4 : Mener une réflexion autour de la mise en place d'un bibliobus.

Action 5 : Organiser des ateliers de lecture intergénérationnels au sein des classes.

4. PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

L'évolution de la société, des modèles familiaux nécessitent la mise en place non seulement d'une offre de services d'accueil, d'activités mais aussi de restauration de liens parents-enfants, et de sensibilisation au harcèlement notamment sur les réseaux.

Objectif stratégique 4 : Etre une Commune qui assure un accueil optimal, contribue à l'épanouissement des enfants, des jeunes et offre un soutien aux familles

0.0.4.1. Informer les parents de la diversité des structures d'accueil existantes sur la Commune

Action 1 : Maintenir l'organisation de la Journée Accueil Temps Libre.

Action 2 : Accroître la visibilité et la publicité de la halte d'accueil et du service de garde à domicile d'enfants malades.

0.0.4.2. Garantir un accueil de qualité

Action 1 : Collaborer avec l'O.N.E. (Office de la naissance et de l'enfance) pour maintenir les consultations existantes.

Action 2 : Rénover les locaux de la Maison communale de l'accueil de l'enfance.

Action 3 : Poursuivre la formation des accueillantes extra-scolaires.

0.0.4.3. Accroître la capacité d'accueil de la petite enfance

Action 1 : Atteindre la capacité maximale d'accueil dans les 2 sections.

0.0.4.4. Proposer des activités extrascolaires diversifiées

Action 1 : Maintenir l'organisation des sorties, stages, plaines de vacances durant les périodes de congés scolaires.

Action 2 : Maintenir l'organisation des ateliers hors temps scolaires (récréatifs, de langues...).

Action 3 : Maintenir l'opération « Eté solidaire ».

0.0.4.5. Créer un service espace-rencontre

Action 1 : Organiser un droit aux relations personnelles (restaurer le lien entre les enfants, leurs parents, grands-parents ou autres proches).

0.0.4.6. Lutter contre le cyberharcèlement

Action 1 : Organiser annuellement des animations dans les écoles primaires de l'entité (5ème et 6ème) afin de prévenir les jeunes des dangers du harcèlement sur les réseaux sociaux.

Action 2 : Organiser annuellement une animation et séance d'infos auprès des élèves du secondaire (2ème et 3ème) afin de les prévenir des dangers du harcèlement sur les réseaux sociaux.

Action 3 : Animer annuellement dans chaque village une séance d'information auprès des parents afin de détecter des signaux de danger potentiel.

5. ECONOMIE-DEVELOPPEMENT LOCAL-EMPLOI

La commune souhaite davantage valoriser, développer le commerce local existant et à travers lui les commerçants, les producteurs, les entreprises qui contribuent à son économie. Elle veut également se donner les moyens de favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

Objectif stratégique 5 : Etre une Commune qui agit pour créer de l'activité économique et de l'emploi

0.0.5.1. Augmenter la création d'entreprises

Action 1 : Promouvoir l'esprit d'entreprendre.

Action 2 : Mettre à disposition des porteurs de projets de nouveaux lieux pour entreprendre (espace de coworking, atelier rural, moulin).

Action 3 : Soutenir l'acquisition de savoirs et de compétences par l'organisation de formations à destination des porteurs de projets et indépendants installés.

0.0.5.2. Maintenir les commerces de proximité et faire émerger de nouvelles activités commerciales

Action 1 : Promouvoir et participer à la dynamisation du commerce local.

Action 2 : Mettre en place une stratégie de développement commercial (étude).

Action 3 : Soutenir le commerce ambulant et redéployer les marchés hebdomadaires.

Action 4 : Fédérer les commerçants au sein d'un forum.

0.0.5.3. Faciliter le déploiement des circuits courts dans le domaine alimentaire

Action 1 : Promouvoir les produits de terroir et la consommation durable.

Action 2 : Développer la commercialisation locale des produits de terroir.

Action 3 : Inciter les cuisines de collectivité et des restaurateurs à inscrire le circuit court dans leur modèle économique.

Action 4 : Créer un espace-test dédié à l'agriculture durable.

0.0.5.4. Mettre en corrélation la formation des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises

Action 1 : Etablir un cadastre des besoins des entreprises en termes de qualification et profil de main-d'œuvre à former avec la Mission Régionale pour l'Emploi de la Wallonie Picarde (MIREWAPI) et la Maison de l'Emploi (MDE).

Action 2 : Etudier la faisabilité de la création d'un organisme de formation d'insertion socio-professionnelle de type Mission locale pour l'Emploi (ou réactiver la collaboration avec la Mission Locale pour l'Emploi de Péruwelz).

Action 3 : Proposer des formations de maraîcher en partenariat avec le FOREM (Office wallon de la Formation et de l'Emploi), le CPAS.

6. SECURITE

Renforcer le sentiment de sécurité contribue à améliorer la qualité de vie des personnes notamment des plus fragiles.

Objectif stratégique 6 : Etre une commune plus sûre

0.0.6.1. Assurer la sécurité des biens et des personnes

Action 1 : Etendre la vidéosurveillance.

Action 2 : Créer un service de stewards pour assurer la sécurité des écoliers par des personnes en réinsertion professionnelle sous le statut art. 60 du CPAS.

Action 3 : Soutenir la construction d'une caserne du service d'incendie sur le territoire de Bernissart.

Action 4 : Maintenir une police de proximité et augmenter la visibilité des agents de quartier.

0.0.6.2. Planifier, former et informer sur les risques

Action 1 : Mettre à jour le Plan Général d'Urgence et d'Intervention et faire vivre la cellule de sécurité.

Action 2 : Se conformer à la Réglementation générale sur la protection des données.

7. ENVIRONNEMENT-ENERGIE-PROPRETE

Adopter des comportements durables, respecter l'environnement. La commune encouragera non seulement ses administrés dans cette optique écologique mais également tout son personnel.

Objectif stratégique n° 7 : Etre une Commune en transition

0.0.7.1. Etre une commune moins énergivore

Action 1 : Réaliser un audit énergétique des bâtiments communaux.

Action 2 : Créer une « éco-team » au sein de l'Administration communale.

Action 3 : Mener une réflexion sur une flotte de véhicules (électriques, vélos, CNG soit Compressed Natural Gas).

0.0.7.2. S'inscrire comme une commune respectueuse de l'environnement

Action 1 : S'inscrire dans la démarche commune zéro déchet.

Action 2 : Développer une réflexion sur la gestion des déchets pour les particuliers (compostage, tri...).

Action 3 : Favoriser la biodiversité.

Action 4 : Poursuivre le fleurissement de l'entité et encourager les actions citoyennes pour la plantation d'essences locales.

Action 5 : Gérer de façon différenciée les cimetières.

Action 6 : Développer de nouvelles actions sur le thème de l'eau et la lutte contre les plantes invasives dans le cadre du partenariat avec le contrat de rivière Haine et Escaut-Lys.

Action 7 : Valoriser le site de la Grande Bruyère à Blaton.

0.0.7.3. Encourager et développer des actions et des outils au service de la propreté

Action 1 : Mettre en place un plan d'action propreté et encourager les actions citoyennes avec des ambassadeurs de la propreté, des marches de la propreté...

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME-PATRIMOINE-LOGEMENT

Dans ce domaine la commune mène plus qu'une réflexion sur l'amélioration du territoire, la préservation de son patrimoine et la problématique du logement. Elle vise en effet à atteindre les objectifs suivants.

Objectif stratégique 8 : Etre une Commune qui propose un territoire aménagé, sauvegardé et intégré

0.0.8.1. Aménager le territoire et sauvegarder le patrimoine communal

Action 1 : Rénover la perche couverte.

Action 2 : Requalifier la Place des Martyrs à Pommeroeul.

Action 3 : Requalifier la Place de l'église à Harchies.

Action 4 : Rénover le moulin de Blaton.

Action 5 : Aménager le parking du Préau en lien avec les équipements sportifs et touristiques.

Action 6 : Négocier le retour dans le giron communal du terroir Sainte-Catherine et de tout ou partie de Bernissart lac.

0.0.8.2. Développer une politique du logement efficace

Action 1 : Elaborer la déclaration politique du logement en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Action 2 : Maintenir le règlement des taxes sur les immeubles inoccupés.

Action 3 : Renforcer la communication et développer des actions communes avec les différents partenaires du logement.

Action 4 : Créer des logements pour jeunes couples dans l'ancienne conciergerie de l'école de Blaton.

Action 5 : Mettre en œuvre un éco-quartier à la rue du Fraity.

Action 6 : Rénover et aménager l'espace KAMARA notamment en logements.

0.0.8.3. Optimiser les délais et planifier les travaux

Action 1 : Optimiser les délais pour les permis d'urbanisme en faisant l'acquisition d'un logiciel spécialisé permettant l'impression immédiate des documents et une meilleure gestion des échéances.

Action 2 : Planifier les travaux d'envergure et l'entretien des bâtiments communaux pour une gestion plus efficace et moins urgentiste.

9. MOBILITE

Un plan communal adapté, sécurisant et écologique sera développé pour favoriser une meilleure mobilité.

Objectif stratégique 9 : Etre une Commune qui planifie et aménage une mobilité plus écologique

0.0.9.1. Encourager les modes de déplacements doux

Action 1 : Elaborer un plan de mobilité (zones 30, pistes cyclables, sentiers, rues scolaires).

Action 2 : Eviter l'autosolisme en aménageant des aires de co-voiturage, le carpooling.

Action 3 : Installer des bornes de rechargement pour les véhicules électriques.

Action 4 : Mettre en place une réflexion sur la gare de Blaton pour favoriser les déplacements multimodaux.

Action 5 : Négocier avec la Région wallonne et les TEC (Opérateur de transport de Wallonie) la mise en place d'une navette durant la durée de la fermeture du pont de la Chaussée Belle-vue.

10. SPORTS-ASSOCIATIONS

Les activités qu'elles soient sportives, artistiques ... contribuent au bien-être physique et mental, il est donc important de proposer un éventail diversifié de pratiques et d'en envisager de nouvelles. Il est également important d'informer les citoyens des possibilités qui s'offrent à eux sur l'entité et pour ce faire il s'agira de donner davantage de visibilité et de publicité à ceux qui les proposent.

Objectif stratégique 10 : Etre une Commune qui bouge

0.0.10.1. Rénover et développer l'offre sportive

Action 1 : Etoffer et renouveler l'offre sportive.

Action 2 : Poursuivre les travaux de rénovation au Centre omnisports du préau.

Action 3 : Poursuivre l'installation d'espaces de jeux et aménager des espaces sportifs urbains.

0.0.10.2. Promouvoir la diversité associative du territoire

Action 1 : Organiser un salon du monde associatif.

Action 2 : Créer un répertoire en ligne reprenant l'ensemble des associations locales.

11. ACCUEIL ET SERVICES A LA POPULATION

Accueillir le citoyen et gérer ses demandes de manière optimale est au coeur de nos préoccupations.

Objectif stratégique 11 : Etre une administration communale moderne, efficace, efficiente et proche de ses citoyens

0.0.11.1. Mieux accueillir les nouveaux habitants

Action 1 : Créer une farde d'informations.

Action 2 : Organiser 2 réunions d'accueil par an.

Action 3 : Créer un réseau citoyen d'ambassadeurs (relais).

0.0.11.2. Renforcer la qualité de l'accueil des citoyens et la gestion de leurs demandes

Action 1 : Mettre en place une e-box pour l'obtention des documents administratifs sans devoir se déplacer.

Action 2 : Favoriser les nouvelles technologies afin d'avertir le citoyen de manière automatisée et sécurisée (sms).

Action 3 : Créer une équipe volante d'ouvriers afin d'intervenir plus rapidement pour les petits problèmes du quotidien.

12. COMMUNICATION

Si nous souhaitons travailler ensemble dans la transversalité nous devons améliorer la qualité de notre communication et envisager de nouveaux moyens pour le faire.

Objectif stratégique 12 : Etre une Administration qui améliore la communication et la diffusion des informations vers les citoyens

0.0.12.1. Communiquer davantage et autrement

Action 1 : Poursuivre le développement du site internet communal et veiller à l'actualiser.

Action 2 : Créer une charte graphique communale afin d'être mieux identifié.

Action 3 : Moderniser les publications communales "papier" (bulletin, guide de l'accueil temps libre...).

Action 4 : Développer de nouveaux outils facilitant la communication vers le citoyen (application sur smartphone, vinyles publicitaires sur les véhicules communaux, panneaux d'affichage, réunions d'information...).

Action 5 : Communiquer davantage auprès de la presse sous différentes formes.

Action 6 : Valoriser les services communaux.

VOLET INTERNE

13. RESSOURCES HUMAINES

Fonctionner de manière optimale au sein de l'Administration communale suppose un management efficace qui prenne en compte notamment l'amélioration des compétences de ses agents et leur bien-être.

Objectif stratégique 13 : Etre une administration soucieuse d'une gestion optimale des ressources humaines

0.0.13.1. Faire évoluer les ressources humaines vers une stratégie managériale

Action 1 : Recueillir les besoins des agents en matière de formation et élaborer un plan de formation.

Action 2 : Anticiper et planifier les départs pour assurer le transfert du savoir en interne et/ou anticiper une procédure de recrutement (à l'externe).

Action 3 : Réorganiser et centraliser certains services pour une gestion plus efficace.

Action 4 : Homogénéiser les pratiques au sein des services par l'usage d'outils communs (procédures, notes de service, intranet, réunion d'équipes, cahier de communication).

Action 5 : Poursuivre l'évaluation de l'ensemble du personnel.

0.0.13.2. Veiller au bien-être et au cadre de vie des agents

Action 1 : Se conformer à la réglementation relative au bien-être au travail (loi du 4 août 1996).

Action 2 : Renforcer le rôle de la personne de confiance.

Action 3 : Assurer un cadre de travail garantissant l'épanouissement de tous les travailleurs.

Action 4 : Attribuer progressivement la R.G.B. (Révision Générale des Barèmes) au personnel contractuel.

Action 5 : Resserrer les liens entre les membres du personnel par des activités de type team-building et barbecue.

Action 6 : Centraliser les archives dans un local adapté et salubre.

0.0.13.3. Améliorer la communication interne

Action 1 : Mettre en place des réunions de rédaction lors de l'élaboration du bulletin.

Action 2 : Développer des outils de communication (tableau de communication, procédures, calendrier électronique partagé...).

Conclusion

Pendant cette nouvelle législature, Bernissart sera une Commune encore plus soucieuse de la qualité de vie de ses citoyens ; une Administration davantage préoccupée par le bien-être de son personnel, par l'amélioration de ses compétences.

La mise en place et la consolidation des synergies permettront un travail optimal.

Nous mettrons tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans ce programme stratégique ambitieux.